



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 26 avril 2021

**DÉPÔT DES CANDIDATURES : ÉLECTIONS DES CONSEILLERS À
L'ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE DES 20 ET 27 JUIN 2021**

Dans le cadre des élections des conseillers à l'assemblée de Martinique des 20 et 27 juin 2021, la préfecture vous informe des modalités de dépôt des candidatures :

- Les candidatures seront reçues uniquement à la préfecture, au bureau de la réglementation générale, des élections et de la circulation.
- Pour le 1^{er} tour, la réception des candidatures se fera, sur rendez-vous, du 10 au 17 mai 2021, aux horaires suivants :

Lundi 10 mai : 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h00

Mardi 11 mai : 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h00

Mercredi 12 mai : 8h30 à 12h00

Jeudi 13 mai : Pas de réception (férié)

Vendredi 14 mai : 8h30 à 12h00

Lundi 17 mai : 8h30 à 12h00 (heure limite)

- En cas de second tour, le dépôt de candidature se fera :

Lundi 21 juin : 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h00

Mardi 22 juin : 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h00 (heure limite)

Pour prendre rendez-vous, les candidats sont invités à contacter le secrétariat de la direction de la réglementation, de la citoyenneté et de l'immigration, par téléphone au 05 96 39 37 03.

Afin de respecter les mesures de lutte contre la COVID 19, le port du masque est obligatoire. Par ailleurs, chaque candidat devra se munir de son propre stylo et ne pourra être accompagné que d'une seule personne.

Pour accompagner les candidats dans leurs démarches, le ministère de l'intérieur a mis à disposition sur son site internet :

- [Mémento des candidats aux élections régionales et des assemblées de Guyane et de Martinique](#)
- [formulaires de candidature élections régionales et des assemblées de Guyane et de Martinique](#)

Ces documents sont également en ligne sur le site internet de la Préfecture : www.martinique.gouv.fr

En complément de ces documents et compte-tenu de la nécessité d'adapter la campagne électorale au contexte sanitaire de lutte contre la propagation du virus de la covid 19, est également disponible sur le site de préfecture de la Martinique un guide de la campagne présentant le cadre juridique et les mesures devant être mises en œuvre par les candidats et leurs équipes.

- [un guide pour la campagne électorale - addendum au memento des candidats pour le renouvellement des conseillers à l'assemblée de Martinique.](#)